

## DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE AU DEBALLAGE

Articles L 310-2, L 310-5, L 310-8 et R 310-19 du code de commerce  
et articles R 321-1 et R321-7 du code pénal

**A adresser uniquement à la mairie de la commune dans laquelle a lieu cette vente**

### 1/ Le déclarant

Noms, prénoms ou dénomination sociale(personnes morales).....

Nom du représentant légal ou stutaire(personnes morales).....

N° de SIRET .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville : .....

Téléphone fixe ou portable : .....

### 2/ Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse précise du lieu de la vente: .....

Marchandises vendues: .....neuves: .....occasion:.....

Nature des marchandises vendues: .....

Date et heure du début de la vente: .....

Date et heure de la fin de la vente: .....

Durée de la vente: ..... jours

### 3/ Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom)..... certifie  
exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux  
articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et  
d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la  
déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L310-5 du code de  
commerce).

### 4/ Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée:..... n° d'enregistrement :.....

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observations : .....